

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 9 décembre 2022****CONVOCATION**

Date : 2 décembre 2022

Affichée le : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Pouvoirs : 5

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2022-12-10

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE B.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-8 2.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam souhaite la création d'un emploi existant de Responsable de structure de l'accueil de loisirs Jean-Paul Nomblot dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable de l'accueil de loisirs, coordinatrice des accueils périscolaires et des ATSEM ainsi que le pilotage de l'activité jeunesse.

Considérant que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Considérant que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Considérant qu'en effet, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions dans l'animation dont les rôles et compétences sont très variées et au regard d'une équipe pluridisciplinaire.

Considérant que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que l'agent devra donc justifier d'une expérience significative dans le profil recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur.

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avis de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **crée** un emploi permanent de catégorie B : Responsable de structure de l'accueil de loisirs Jean-Paul Nomblot.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT